

*Commission d'enquête du BAPE sur le Projet de reconstruction du
complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount*

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



Montréal

Le 26 juin 2009

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Les auteurs peuvent être rejoints aux coordonnées suivantes :

M. Patrick Bonin

Coordonnateur Énergie et Environnement
Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA)
489-A, rue Principale
C.P. 26 - Saint-Léon-de-Standon (QC)
G0R 4L0
Téléphone : (450) 818-1850
(514) 594-1221
pbonin@aqlpa
www.aqlpa.com

M. André Bélisle

Président,
Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA)
489-A, rue Principale, C.P. 26
Saint-Léon-de-Standon (QC) G0R 4L0
Téléphone : (418) 642-1322
Télécopieur : (418) 642-1323
Cellulaire : (418) 386-6992
andre.belisle@aqlpa.com
www.aqlpa.com

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

L'AQLPA est un organisme environnemental sans but lucratif incorporé suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Elle est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982.

L'AQLPA a pour objet de favoriser et promouvoir des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable. Elle vise notamment à regrouper les associations environnementales et para-environnementales afin de lutter contre les pollutions atmosphériques, leurs sources et leurs conséquences.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification existants afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a notamment réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis* sur la pollution transfrontalière et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* qui a eut lieu dans les années '90 et a participé à celui-ci. Elle a pris part à l'organisation de l'*Éco-Sommet* de 1996 et à de nombreux autres forums environnementaux. Elle prend activement part depuis 2003 à la *Coalition Québec Vert Kyoto (aujourd'hui Coalition Québec Kyoto)*. Elle participe régulièrement aux audiences de la *Régie de l'énergie, du BAPE* et à d'autres audiences environnementales relatives à des projets d'efficacité énergétique ainsi que de production, de transport et de distribution énergétique. Elle est également membre du *Réseau action climat Canada*.

Elle a fait partie de groupes de travail dans le cadre du *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques* et a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le climat à Montréal en 2005, entre autres, en organisant le *Rendez-vous citoyen Kyoto*, un projet impliquant une vingtaine d'organisations environnementales du Québec et consistant en la réalisation d'une quinzaine d'activités de sensibilisation et d'éducation de la population sur les changements climatiques. L'organisme a également pris part, à plusieurs reprises, aux travaux de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec.

L'AQLPA a été récipiendaire de plusieurs prix prestigieux dans le domaine de l'environnement :

- Récipiendaire du « *Prix de la protection de l'environnement canadien 2002* », dans la catégorie AIR PUR.
- Lauréat 2006 - *Les Phénix de l'environnement du Québec*.
- Lauréat 2006 - Industry ECO HERO - Planet in Focus.
- Lauréat 2007 - *Le prix de communication - Fondation canadienne du rein, Succursale du Québec*.
- Lauréat 2008 - Prix canadiens de l'environnement.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'AQLPA

Les principales considérations et recommandations de l'AQLPA ont été abordées lors de la présentation de l'organisme en audience publique.

L'AQLPA demande au promoteur de revoir complètement le projet proposé car ce dernier augmentera les émissions de gaz à effet de serre (entre autres par l'augmentation du nombre de voies et par l'augmentation de la vitesse permise) et ne permettra pas d'améliorer la qualité de l'air. Voici les principales recommandations de l'AQLPA:

1. Réalisation d'études d'impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre à long terme (post-2016) qui tiennent compte de la congestion routière. Le projet doit permettre une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de GES de l'ordre de -25 à -40 % par rapport à 1990 en 2020 et de -85 % par rapport à 1990 en 2050.

2. Amélioration de l'offre de transports collectifs et actifs avant le début des travaux

- Mise en place de la navette ferroviaire entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville de Montréal
- Augmentation de l'offre de service des trains de banlieue Delson-Candiac, Dorion-Rigaud et Blainville-St-Jérôme
- Mise en service du réseau de tramways et de son prolongement à Lachine
- Mise en service de la voie réservée pour les transports collectifs
- Amélioration de la desserte par autobus
- Amélioration du réseau de pistes cyclables

3. Démantèlement de l'autoroute 20 et recréation de la trame urbaine

- Démantèlement de l'autoroute 20 à l'ouest de l'échangeur Turcot
- Recréation de la trame urbaine avec un réseau routiers et une piste multifonctionnelle
- Développement mixte (résidentiel, commercial, industriel) sur les 9 millions de pi² de terrains de l'ancienne cour de triage Turcot
- Protection et mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques avec une zone tampon
- Mettre en place un plan d'apaisement de la circulation dans les quartiers touchés

4. Réduction de la capacité routière de l'autoroute Ville-Marie

- Retranchement d'une voie de circulation par direction à l'autoroute existante